

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 08 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le huit avril, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni, à 20h00, en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre, en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, sous la présidence de M. Christian MABILLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 avril 2021

Présents : Christian MABILLE, José LAGABARRE, Sylvie SAGASTI, Jacques DUVERGER, Jean-Claude MICHEL, Séverine CHARDONNIERAS, Fabrice DUNOGUES, David GRENET, Serge MEYER, Hélios YANEZ, Nadine GROULT, Delphine BOUINOT, Fabienne GOMES, Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE, Yorrick HOCHET, Nelly CHAMPUY, Cellia JOLLIVET, Muriels LABATTUT

Absent : Christelle PICAUD

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE :

Madame Cellia JOLLIVET est désignée comme secrétaire de séance.

FINANCES

Vote des taux

Monsieur le Maire explique qu'en application de l'article 1639 A du code général des impôts, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale doivent voter les taux de la fiscalité locale chaque année.

Ce vote doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

Vu la loi des finances pour 2021 ;

Vu l'avis de notification 1259 COM transmis par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ;

Considérant la suppression de la taxe d'habitation et la garantie des ressources des communes qui sera assurée par le transfert de la part départementale de TFPB et la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage ;

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir la pression fiscale du contribuable en ajoutant le taux du département de la taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB 2020 (17,46 %) à celui de la commune (21.51 %) soit un total de **38.97 % de TFPB**.

Et de maintenir également le taux sur le foncier non bâti TFNB au taux de **55,88 %** (inchangé par rapport à 2020).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter les taux des taxes directes locales pour 2021 de la façon suivante :
Taxe sur le Foncier Bâti 38,97 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti..... 55.88 %
- De mandater Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

Budget Principal 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget 2021, qui a été transmis auparavant aux élus pour qu'ils puissent en prendre connaissance, un document synthétique leur est remis ce jour et Monsieur LAGABARRE en fait lecture. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

- D'approuver le budget primitif 2021 tel que présenté.
- De mandater Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - COMMUNE DE PEUJARD (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21330321700011

POSTE COMPTABLE : TRESOR PUBLIC

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : BUDGET COMMUNAL M14 (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	21

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	30
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	31
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	35
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	36
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	37
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	39
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	40
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	41
A4 - Etat des provisions	42
A5 - Etalement des provisions	43
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	44
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	45
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	46
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	47

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	48
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	49
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	50
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	51
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	52
B1.6 - Etat des engagements reçus	53
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	54
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	55
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	56
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	57

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	58
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	61
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	62
C3.2 - Liste des établissements publics créés	63
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	64
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	65

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	66
D2 - Arrêté et signatures	67

COMMUNE DE PEUJARD - BUDGET COMMUNAL M14 - BP - 2021

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Attesté le 09/04/2021

ID : 033-213303217-20210408-BP2021-BF

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques de budget au établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 33321	COMMUNE DE PEUJARD BUDGET COMMUNAL M14	Affiché le	BP
		ID : 033-213303217-20210408-BP2021-BF	

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 173
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	27
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1 028 220,00	1 266 611,00	467,37	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	718,18	760,00
2	Produit des impositions directes/population	219,97	395,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	623,10	927,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	383,64	368,00
5	Encours de dette/population	120,63	703,00
6	DGF/population	186,38	146,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	53,06 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	119,70 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	61,57 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	19,36 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 739 378,15	1 364 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 375 378,15
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 739 378,15	1 739 378,15

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	882 719,08	538 766,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	28 649,50	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 372 602,58
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		911 368,58	911 368,58
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		2 650 746,73	2 650 746,73

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

Affiché le

ID : 033-213303217-20210408-BP2021-BF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	502 500,00	0,00	530 500,00	530 500,00	530 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	801 500,00	0,00	828 000,00	828 000,00	828 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	165 000,00	0,00	138 000,00	138 000,00	138 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 469 000,00	0,00	1 496 500,00	1 496 500,00	1 496 500,00
66	Charges financières	9 048,22	0,00	10 335,26	10 335,26	10 335,26
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	82 223,34		53 776,89	53 776,89	53 776,89
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 570 271,56	0,00	1 570 612,15	1 570 612,15	1 570 612,15
023	Virement à la section d'investissement (5)	54 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	8 242,80		18 766,00	18 766,00	18 766,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		62 242,80		168 766,00	168 766,00	168 766,00
TOTAL		1 632 514,36	0,00	1 739 378,15	1 739 378,15	1 739 378,15

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 739 378,15
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	101 500,00	0,00	97 000,00	97 000,00	97 000,00
73	Impôts et taxes	707 500,00	0,00	693 500,00	693 500,00	693 500,00
74	Dotations et participations	484 500,00	0,00	534 500,00	534 500,00	534 500,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 318 500,00	0,00	1 354 000,00	1 354 000,00	1 354 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 318 500,00	0,00	1 354 000,00	1 354 000,00	1 354 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	20 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		20 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL		1 338 500,00	0,00	1 364 000,00	1 364 000,00	1 364 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	375 378,15
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 739 378,15
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	158 766,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

Affiché le

ID : 033-213303217-20210408-BP2021-BF

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 181 780,40	28 649,50	795 000,00	795 000,00	823 649,50
	Total des dépenses d'équipement	1 181 780,40	28 649,50	795 000,00	795 000,00	823 649,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	58 705,27	0,00	60 139,32	60 139,32	60 139,32
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	79 345,36		17 579,76	17 579,76	17 579,76
	Total des dépenses financières	138 050,63	0,00	77 719,08	77 719,08	77 719,08
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 319 831,03	28 649,50	872 719,08	872 719,08	901 368,58
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	20 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	20 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
	TOTAL	1 339 831,03	28 649,50	882 719,08	882 719,08	911 368,58

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

911 368,58

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	40 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	40 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	52 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	800 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des recettes financières	1 052 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 092 000,00	0,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	54 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	8 242,80		18 766,00	18 766,00	18 766,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	62 242,80		168 766,00	168 766,00	168 766,00

COMMUNE DE PEUJARD - BUDGET COMMUNAL M14 - BF

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Affiché le VOTE (3) ID : 033-213303217-20210408-BP2021-BF	(= PAR + vote)
	TOTAL	1 154 242,80	0,00	538 766,00	538 766,00	538 766,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	372 602,58
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	911 368,58
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

158 766,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

108

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

Affiché le

ID : 033-213303217-20210408-BP2021-BF

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	530 500,00		530 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	828 000,00		828 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	138 000,00		138 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	10 335,26	0,00	10 335,26
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	18 766,00	18 766,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	53 776,89		53 776,89
023	Virement à la section d'investissement		150 000,00	150 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 570 612,15	168 766,00	1 739 378,15

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 739 378,15

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	60 139,32	0,00	60 139,32
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	823 649,50		823 649,50
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	17 579,76		17 579,76
Dépenses d'investissement – Total		901 368,58	10 000,00	911 368,58

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

911 368,58

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	15 000,00		15 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	97 000,00		97 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes	693 500,00		693 500,00
74	Dotations et participations	534 500,00		534 500,00
75	Autres produits de gestion courante	14 000,00	0,00	14 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 354 000,00	10 000,00	1 364 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			375 378,15
---	--	--	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			1 739 378,15
--	--	--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	90 000,00	0,00	90 000,00
13	Subventions d'investissement	250 000,00	0,00	250 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		18 766,00	18 766,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		150 000,00	150 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	30 000,00		30 000,00
Recettes d'investissement – Total		370 000,00	168 766,00	538 766,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			372 602,58
--	--	--	-------------------

AFFECTATION AU COMPTE 1068			0,00
-----------------------------------	--	--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			911 368,58
---	--	--	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Affiché le

ID.: 033-213303217-20210408-BP2021-BF



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	502 500,00	530 500,00	530 500,00
60611	Eau et assainissement	10 000,00	10 000,00	10 000,00
60612	Energie - Electricité	80 000,00	70 000,00	70 000,00
60621	Combustibles	10 000,00	5 000,00	5 000,00
60622	Carburants	5 000,00	10 000,00	10 000,00
60623	Alimentation	80 000,00	80 000,00	80 000,00
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	20 000,00	20 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	30 000,00	30 000,00	30 000,00
60636	Vêtements de travail	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6067	Fournitures scolaires	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	5 000,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	15 000,00	20 000,00	20 000,00
6135	Locations mobilières	10 000,00	5 000,00	5 000,00
61521	Entretien terrains	1 000,00	1 000,00	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	40 000,00	40 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	30 000,00	45 000,00	45 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 000,00	10 000,00	10 000,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6161	Multirisques	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	5 000,00	5 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	3 000,00	3 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	10 000,00	25 000,00	25 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	10 000,00	10 000,00
6228	Divers	5 000,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6251	Voyages et déplacements	10 000,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	10 000,00	10 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	10 000,00	7 000,00	7 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	801 500,00	828 000,00	828 000,00
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6411	Personnel titulaire	380 000,00	400 000,00	400 000,00
6413	Personnel non titulaire	140 000,00	150 000,00	150 000,00
64162	Emplois d'avenir	10 000,00	5 000,00	5 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	5 000,00	12 000,00	12 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	100 000,00	110 000,00	110 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	100 000,00	95 000,00	95 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	33 000,00	25 000,00	25 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	3 000,00	3 000,00	3 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	165 000,00	138 000,00	138 000,00
6531	Indemnités	52 000,00	60 000,00	60 000,00
6533	Cotisations de retraite	7 000,00	5 000,00	5 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	6 500,00	0,00	0,00
6535	Formation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	5 000,00	5 000,00
6553	Service d'incendie	40 000,00	30 000,00	30 000,00
65541	Contrib fonds compenss. ch. territoriales	2 500,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	10 000,00	10 000,00	10 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	6 000,00	3 000,00	3 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	1 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	20 000,00	20 000,00	20 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00

M2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Affiliations nouvelles (3)	Propositions nouvelles (3)
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 469 000,00	1 496 500,00	1 496 500,00
66	Charges financières (b)	9 048,22	10 335,26	10 335,26
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 048,22	6 335,26	6 335,26
6688	Autres	1 000,00	4 000,00	4 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	82 223,34	53 776,89	53 776,89
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 570 271,56	1 570 612,15	1 570 612,15
023	Virement à la section d'investissement	54 000,00	150 000,00	150 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	8 242,80	18 766,00	18 766,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporables	8 242,80	18 766,00	18 766,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		62 242,80	168 766,00	168 766,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		62 242,80	168 766,00	168 766,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 632 514,36	1 739 378,15	1 739 378,15

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 739 378,15
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du comble administratif ou si reprise anticipée des résultats).

MS

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	101 500,00	97 000,00	97 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	500,00	500,00	500,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 000,00	6 500,00	6 500,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	100 000,00	90 000,00	90 000,00
73	Impôts et taxes	707 500,00	693 500,00	693 500,00
73111	Impôts directs locaux	496 000,00	478 000,00	478 000,00
73211	Attribution de compensation	35 000,00	35 000,00	35 000,00
73221	FNGIR	33 000,00	33 000,00	33 000,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	35 000,00	35 000,00	35 000,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	500,00	500,00	500,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	48 000,00	52 000,00	52 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	60 000,00	60 000,00	60 000,00
74	Dotations et participations	484 500,00	534 500,00	534 500,00
7411	Dotation forfaitaire	240 000,00	230 000,00	230 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	100 000,00	100 000,00	100 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	75 000,00	75 000,00	75 000,00
744	FCTVA	7 500,00	16 500,00	16 500,00
74718	Autres participations Etat	1 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	1 000,00	1 000,00	1 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	18 000,00	10 000,00	10 000,00
7478	Participat° Autres organismes	20 000,00	20 000,00	20 000,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	10 000,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	2 000,00	82 000,00	82 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	10 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	14 000,00	14 000,00
752	Revenus des immeubles	10 000,00	14 000,00	14 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 318 500,00	1 354 000,00	1 354 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 318 500,00	1 354 000,00	1 354 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	20 000,00	10 000,00	10 000,00
722	Immobilisations corporelles	20 000,00	10 000,00	10 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		20 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 338 500,00	1 364 000,00	1 364 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	375 378,15
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 739 378,15
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

M4

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
101	Opération d'équipement n° 101 (5)	50 000,00	10 000,00	10 000,00
102	Opération d'équipement n° 102 (5)	110 446,00	50 000,00	50 000,00
103	Opération d'équipement n° 103 (5)	200 000,00	40 000,00	40 000,00
104	Opération d'équipement n° 104 (5)	51 334,40	30 000,00	30 000,00
105	Opération d'équipement n° 105 (5)	210 000,00	460 000,00	460 000,00
106	Opération d'équipement n° 106 (5)	180 000,00	120 000,00	120 000,00
107	Opération d'équipement n° 107 (5)	120 000,00	5 000,00	5 000,00
108	Opération d'équipement n° 108 (5)	100 000,00	60 000,00	60 000,00
109	Opération d'équipement n° 109 (5)	160 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 181 780,40	795 000,00	795 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	58 705,27	60 139,32	60 139,32
1641	Emprunts en euros	53 630,27	55 064,32	55 064,32
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 075,00	5 075,00	5 075,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	79 345,36	17 579,76	17 579,76
Total des dépenses financières		138 050,63	77 719,08	77 719,08
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 319 831,03	872 719,08	872 719,08
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	20 000,00	10 000,00	10 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	20 000,00	10 000,00	10 000,00
21312	Bâtiments scolaires	10 000,00	5 000,00	5 000,00
2151	Réseaux de voirie	10 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		20 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 339 831,03	882 719,08	882 719,08

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	28 649,50
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	911 368,58
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réallier.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

MS

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	40 000,00	250 000,00	250 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	15 000,00	140 000,00	140 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	25 000,00	110 000,00	110 000,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	40 000,00	250 000,00	250 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	252 000,00	90 000,00	90 000,00
10222	FCTVA	32 000,00	50 000,00	50 000,00
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	40 000,00	40 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	200 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	800 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des recettes financières	1 052 000,00	120 000,00	120 000,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	1 092 000,00	370 000,00	370 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	54 000,00	150 000,00	150 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	8 242,80	18 766,00	18 766,00
28031	Frais d'études	8 242,80	18 766,00	18 766,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	62 242,80	168 766,00	168 766,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	62 242,80	168 766,00	168 766,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 154 242,80	538 766,00	538 766,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	372 602,58
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	911 368,58
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 101 (1)
LIBELLE : équipements administratifs****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		43 379,89	a 1 039,00	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	13 129,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	13 129,54	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	30 250,35	1 039,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	26 760,44	1 039,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2184	Mobilier	3 489,91	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-11 039,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 102 (1)
LIBELLE : achat travaux immobiliers divers

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 623 148,26	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	237 987,88	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	142 088,11	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2031	Frais d'études	84 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	9 659,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	1 550,41	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 385 160,38	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
2111	Terrains nus	1 112 853,74	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	18 692,48	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	100 712,87	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2138	Autres constructions	7 415,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	40 001,23	0,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	1 483,14	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 082,48	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	102 919,24	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-50 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

MB

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 103 (1)

LIBELLE : Voirie Réseaux Urbanisme

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 943 327,06	a 23 359,24	40 000,00	b 40 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	9 938,76	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	1 363,44	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	8 575,32	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 933 388,30	23 359,24	40 000,00	40 000,00	0,00
2111	Terrains nus	61 442,06	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	43 330,25	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	1 544 965,78	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	41 540,64	23 359,24	35 000,00	35 000,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	208 874,18	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	24 573,26	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	3 168,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	1 294,13	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-63 359,24
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

M9

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 104 (1)
LIBELLE : équipements services techniques

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		319 983,75	a 0,00	30 000,00	b 30 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	319 983,75	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
21571	Matériel roulant	225 410,66	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	26 898,69	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	25 168,94	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	24 810,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 782,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 912,96	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-30 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 105 (1)

LIBELLE : sports loisirs culture

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		304 891,73	a 0,00	460 000,00	b 460 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	31 449,96	0,00	58 000,00	58 000,00	0,00
2031	Frais d'études	31 449,96	0,00	58 000,00	58 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	257 996,24	0,00	402 000,00	402 000,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	2 029,92	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	17 887,97	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	219 999,47	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	6 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 329,35	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 589,53	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 445,53	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	15 445,53	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-460 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

AEL

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 106 (1)
LIBELLE : Equipements scolaires

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 304 058,31	a 4 251,26	120 000,00	b 120 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 304 058,31	4 251,26	120 000,00	120 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	34 588,31	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	1 035 532,55	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
2138	Autres constructions	32 116,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	38 373,08	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	16 667,46	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	11 939,67	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	3 442,43	0,00	0,00	0,00	0,00
21784	Mobilier (mise à dispo)	0,00	1 262,76	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	43 103,04	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2184	Mobilier	18 782,28	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	69 513,49	2 988,50	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-124 251,26
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

122

III – VOTE DU BUDGET



DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 107 (1)
LIBELLE : Parc d'activités

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		766 552,18	a 0,00	5 000,00	b 5 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	14 394,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	14 394,60	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	752 157,58	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2111	Terrains nus	200 234,67	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	66 790,09	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	171 008,95	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	8 674,24	0,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	36 359,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	130 755,26	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	103 334,57	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-5 000,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 108 (1)
LIBELLE : Aménagement centre bourg

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		315 101,53	a 0,00	60 000,00	b 60 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	315 101,53	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	1 475,96	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	1 863,23	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	9 162,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	125 446,44	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	127 080,29	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	1 460,24	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	3 370,68	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	25 942,93	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 299,76	0,00	55 000,00	55 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-60 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

12/4

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Affiché le

SLO
III

ID : 033-213303217-20210408-BP2021-3-BF

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 109 (1)
LIBELLE : Extension Cimetière

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 442,38	a 0,00	20 000,00	b 20 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 442,38	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	1 442,38	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-20 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

1025

Envoyé en préfecture le 09/04/2021
 Reçu en préfecture le 09/04/2021
 Affiché le 
 ID : 033-213303217-20210408-BP2021-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'Assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					620 700,00									
1641 Emprunts en euros (total)					620 700,00									
20700058	SA CAISSE EPARGNE	15/03/2007	23/03/2007	23/09/2007	120 000,00	F		4,330	4,330		S	X Echéance constante		A-1
306	CAISSE EPARGNE										T	C		A-1
4403661-01	AGENCE FRANCE LOCALE	21/03/2017	14/04/2017	20/06/2017	180 000,00	F		1,758	1,800		A	X Echéance constante		A-1
	CREDIT AGRICOLE	19/09/2005	28/09/2005	27/03/2007	200 000,00	F		3,570	3,570		A	X Echéance constante		A-1
8543075	SA CAISSE EPARGNE	10/06/2009	16/06/2009	16/06/2010	20 000,00	F		4,410	4,412		A	X Echéance constante		A-1
	CAISSE EPARGNE										M	X Echéance constante		A-1
E B0060 A1E79900	SA BNP PARIBAS LEASE	13/09/2019	13/09/2019	21/10/2019	15 500,00	F		0,502	0,384		M	X Echéance constante		A-1
	GROUP										T	X Echéance constante		A-1
X0189695	SA BNP PARIBAS LEASE	04/12/2015	07/12/2015	04/03/2016	85 200,00	F		3,500	3,559		T	X Echéance constante		A-1
	GROUP													
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

COMMUNE DE PEUJARD - BUDGET COMMUNAL M14 - BP - 2021

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Affiché le			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	ID : R33-213303217-20210408-BP-2021	408-BP-2021	510	BE
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					620 700,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		262 121,93				55 064,32	6 335,26	0,00	12,84	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		262 121,93				55 064,32	6 335,26	0,00	12,84	
20700058		0,00	A-1	17 489,65	1,17	F	4,330	11 534,46	633,78	0,00	0,00	
306		0,00	A-1	135 000,00	11,17	F	1,800	12 000,00	2 319,02	0,00	0,00	
4403661-01		0,00	A-1	75 287,11	5,17	F	3,570	11 473,74	2 687,75	0,00	0,00	
8543075		0,00	A-1	6 653,75	3,42	F	4,412	1 557,34	293,43	0,00	0,00	
E BO060 A1E79900		0,00	A-1	12 226,38	3,67	F	0,384	3 033,64	61,46	0,00	12,84	
X0189695		0,00	A-1	15 465,14	0,92	F	3,559	15 465,14	339,82	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

COMMUNE DE PEUJARD - BUDGET COMMUNAL M14 - BP - 2021

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuités			
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		262 121,93					55 064,32	6 335,26	0,00	12,84

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).


(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 09/04/2021
 Reçu en préfecture le 09/04/2021
 Affiché le 
 ID : 033-213303217-20210408-0P2021-0F
 IV
 AZ-3

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	262 121,93	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swap</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Affiché le SLO
 ID : 033-213303217-20210408-BP2021-BF

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/688		
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077G du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME**

A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS**

A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS**

A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		72 644,08	I 72 644,08
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		55 064,32	55 064,32
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	55 064,32	55 064,32
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		17 579,76	17 579,76
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	17 579,76	17 579,76

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	72 644,08	28 649,50	0,00	101 293,58

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice volés lors de la séance.

(3) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		288 766,00	III 288 766,00
Ressources propres externes de l'année (a)		90 000,00	90 000,00
10222	FCTVA	50 000,00	50 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	40 000,00	40 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		198 766,00	198 766,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	18 766,00	18 766,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	30 000,00	30 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	150 000,00	150 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	288 766,00	0,00	372 602,58	0,00	661 368,58

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 101 293,58
Ressources propres disponibles	IV 661 368,58
Solde	V = IV – II (6) 560 075,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

AHA

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

142

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	

Affiché le	SLO IV A9
ID : 033-213303217-20210408-BP2021-BF	

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

143

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, Indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

A44


IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	55 064,32
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	55 064,32
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 354 000,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	4,07

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 09/04/2021
Reçu en préfecture le 09/04/2021
Affiché le

ID : 033-213303217-20210408-BP2021-BF

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL
B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
 (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

COMMUNE DE PEUJARD - BUDGET COMMUNAL M14 - BP - 2021

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	
Affiché le	IV
ID : 033-213303217-20210408-BP2021-BF	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente d'édouction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

147

IV – ANNEXES


ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 09/04/2021
 Reçu en préfecture le 09/04/2021
 Affiché le 
 ID : 033-213303217-20210408-BP2021-BF

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

148

IV – ANNEXES

SLOM
IVENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET


(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	FANFARE	SUBVENTION ANNUELLE	FANFARE EN AVANT PEUJARD	Association	550,00
6574	MILLE ET UNE ACTIONS	SUBVENTION ANNUELLE	Association MILLE ET UNE ACTIONS	Association	300,00
6574	PETANQUE	SUBVENTION ANNUELLE	Association LA PETANQUE PEUJARDAISE	Association	300,00
6574	FNACA	SUBVENTION ANNUELLE	Association FNACA	Association	200,00
6574	PEUJARD BASKET LOISIRS	SUBVENTION ANNUELLE	PEUJARD BASKET LOISIRS	Association	300,00
6574	A BATTUTA	SUBVENTION ANNUELLE	Association A BATTUTA	Association	300,00
6574	CREATION ET DECOUVERT	SUBVENTION ANNUELLE	Association CREATIONS ET DECOUVERTES	Association	300,00
6574	ABEILLE GIRONDINE	SUBVENTION ANNUELLE	Association ABEILLE GIRONDINE	Association	350,00
6574	SECOURS POPULAIRE	SUBVENTION ANNUELLE	Association SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	Association	500,00
6574	APEICED	SUBVENTION ANNUELLE	Association APEICED	Association	250,00
6574	HANDLOISIRS	SUBVENTION ANNUELLE	Association PEUJARD HANDLOISIRS	Association	300,00
6574	FOOTBALL CLUB	SUBVENTION ANNUELLE	FOOTBALL CLUB GAURIAGUET/ PEUJARD	Association	750,00
6574	AMI	SUBVENTION ANNUELLE	Association ASSOC MUSICALE INTERCOM	Association	750,00
6574	FESTIVHALLE	SUBVENTION ANNUELLE	Association FESTIVHALLE	Association	300,00
6574	VELO CLUB	SUBVENTION ANNUELLE	PEUJARD VELO CLUB	Association	300,00
6574	CHASSE	SUBVENTION ANNUELLE	Association CHASSE	Association	400,00
6574	SECOURS CATHOLIQUE	SUBVENTION ANNUELLE	SECOURS CATHOLIQUE	Association	500,00
6574	JUDO CLUB	SUBVENTION ANNUELLE	JUDO CLUB GAURIAGUET	Association	200,00
6574	ADAPEI	SUBVENTION ANNUELLE	Association ADAPEI	Association	200,00
6574	LES COQS PEUJARDAIS	SUBVENTION ANNUELLE	Association AS. LES COQS PEUJARDAIS Tennis de table	Association	1 050,00
6574	RESTAURANTS DU COEUR	SUBVENTION ANNUELLE	RESTAURANTS DU COEUR	Association	500,00
6574	BOUGE TON ECOLE	SUBVENTION ANNUELLE	Association AS. Parents d'Elèves Peujard	Association	300,00
6574	AEROCLUB DE MARCILLAC	SUBVENTION ANNUELLE	Association AEROCLUB DE MARCILLAC	Association	50,00
6574	DEAD PROD	SUBVENTION ANNUELLE	Association DEADPROD	Association	300,00
6574	CARREFOUR DES TEMPS	SUBVENTION ANNUELLE	Association AS.AU CARREFOUR DES TEMPS	Association	300,00
6574	TEAM MF MARCHE NORDIQUE	SUBVENTION ANNUELLE	Association TEAM MF MARCHE NORDIQUE	Association	300,00
6574	TENNIS CLUB	SUBVENTION ANNUELLE	Association AS. TENNIS CLUB DE PEUJARD	Association	750,00
6574	SANTE ENERGIE GYM VOLONTAIRE	SUBVENTION ANNUELLE	Association AS. GYM VOLONTAIRE - SANTE ENERGIE	Association	300,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.


(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 09/04/2021
Reçu en préfecture le 09/04/2021
Affiché le 
ID : 033-213303217-20210408-BP2021-BF

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Envoyé en préfecture le 09/04/2021
Reçu en préfecture le 09/04/2021
Affiché le 
ID : 033-213303217-20210408-BP2021-BF

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES		Affiché le	SLOM
ENGAGEMENTS HORS BILAN			IV
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE		ID : 033-213303217-20210408-BP2021-BF	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	2,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint administratif	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 1ère classe	C	3,00	1,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif ppal 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteurs	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cuisiner	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent spéc. ppal 1ère cl écoles mat	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ajoint d'animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		3,00	2,00	5,00	5,00	1,00	6,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Cuisiner	B	TECH		0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URE : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets,
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être étiquetés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

155

IV – ANNEXES	Affiché le	SLO
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		IV
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		ID : 033-213303217-20210408-BP2021-BF
		C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	Affiché le	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	ID : 033-213303217-20210408-BP2021-BF	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT		C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

5 L O M

IV

ID : 033-213303217-20210408-BP2021-BF

C3.2

IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE**

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

IV – ANNEXES		SLO
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		IV
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		ID : 033-213303217-20210408-BP2021-BF
		C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

SLO
IV

ID : 033-213303217-20210408-BF2021-BF

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	1 409 000,00	-10,54	38,97	81,17	549 087,00	62,08
TFPNB	39 900,00	2,38	55,88	0,00	22 296,00	2,38
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 448 900,00	-10,23			571 383,00	58,47

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 3

Date de convocation : 02/04/2021

Présenté par Le Maire Christian MABILLE (1),



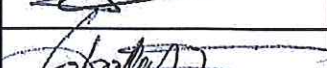


A Peujard, le 08/04/2021

Le Maire Christian MABILLE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Peujard, le 08/04/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Christelle PICAUD		
Christian MABILLE		
Célia JOLLIVET		
David GRENET		
Delphine BOUINOT	Abstention	
Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE		
Fablenne GOMES		
Fabrice DUNOGUES		
Hélios YANEZ	abstention	
Jacques DUVERGER		
Jean-Claude MICHEL		
José LAGABARRE		
Muriels LABATTUT		
Nadine GROULT	abstention	
Nelly CHAMPUY		
Serge MEYER		
Sylvie SAGASTI		
Séverine CHARDONNIERAS		
Yorrick HOCHET		

Certifié exécutoire par Le Maire Christian MABILLE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 09/04/2021, et de la publication le 09/04/2021

A Peujard, le 09/04/2021

FDAEC 2021

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que chaque année le département soutient les communes par le biais du **Fond D'Aide à l'Équipement Communal** et qu'il appartient aux conseillers départementaux du canton d'en fixer la répartition. (Non parvenue à ce jour).

Cette aide financière concerne des travaux sur équipements communaux, voirie et achats de matériel ou de mobilier.

Monsieur le Maire propose pour cette année d'effectuer des travaux de toiture sur le groupe scolaire.

Pour ces travaux sur les bâtiments communaux deux devis ont été présentés :

- Toiture école maternelle : 9 049.86 € HT soit 10 859.83 € TTC par l'entreprise ARDOUIN Jean Michel de Donnezac.
- Toiture Ecole Primaire : 12 456 € HT soit 14 947.20 € TTC par la Sarl GUILLET de Tauriac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE A L'UNANIMITÉ**

- **D'accepter** les travaux de toiture pour un montant total de 21505.86 € HT soit 25807.03 € TTC.
- **De solliciter** l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du **FDAEC**.
- **De prévoir** le complément de financement au BP 2021.
- **De mandater** Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires

PISTE PIETONNE

M. le Maire explique à l'assemblée municipale que depuis la création du Collège de Peujard et l'évolution de l'urbanisme sur le territoire de la commune, les infrastructures d'accès ont été modifiées.

Si dans un premier temps, l'adaptation des voiries existantes a pu être suffisante, aujourd'hui la création de liaisons spécifiques s'impose, notamment entre la partie Nord du vieux bourg de Peujard et le centre, le long de la route de Bracaud VC N°6 où une piste piétonne faciliterait l'accès en toute sécurité des personnes et plus particulièrement des collégiens.

Une étude sur le positionnement précis du projet a été réalisée et un devis de réalisation de cette piste nous a été proposé par l'entreprise ETR pour un montant de 28 149.55 € HT soit 33 779.46 € TTC.

Il s'agit maintenant de demander aux services de l'Etat et du département de nous

accompagner dans notre démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE A L'UNANIMITE

- **De solliciter** une subvention dans le cadre du DSIL 2021-Droit Commun pour le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité.
- **De solliciter** une subvention au Département pour des travaux de voiries et sécurité et plus précisément aux abords de collège.
- **De prévoir** au Budget Prévisionnel 2021 le complément de la dépense selon le plan de financement joint en annexe.
- **De mandater** Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.



Mairie de Peujard

8 Place Jean Jaurès
33240 PEUJARD
Tel. : 05 57 94 02 20
Fax : 05 57 94 02 29
Email : mairie@peujard.com

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL H.T.

Objet : Piste piétonne Voie Communale N° 6

Dépenses		Recettes	
Travaux	28 149.55 €	Etat DSIL –Droit Commun	9 852 €
		Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine	
		Conseil départemental	9 852 €
		Fonds européens	
		Autres subventions publiques	
		Autres subventions privées	
		Autofinancement du maître d'ouvrage	8 445.55 €
TOTAL des dépenses.....	28 149.55 €	TOTAL des recettes	28 149.55 €

Fait à Peujard, le 8 avril 2021

Le Maire

Ch. MABILLE

165

URBANISME

Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme de Peujard a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 09/11//2017 et modifié par délibération du Conseil Municipal du 14/08//2019.

Il rappelle également que, par une délibération adoptée le 06/11/2019, le Conseil Municipal a décidé de lancer la révision globale du Plan Local d'Urbanisme.

Il précise que conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la délibération prescrivant l'élaboration ou la révision du PLU doit nécessairement préciser les objectifs poursuivis et les modalités de concertation propres à associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

D'une part, les objectifs poursuivis peuvent être définis comme suit :

Protéger l'environnement, la biodiversité et les continuités écologiques. Ceci permettra notamment de répondre aux enjeux suivants :

- Définir et préserver des trames vertes et bleues,
- Préserver et remettre en bon état des continuités écologiques,
- Prendre en compte l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement sur les secteurs déjà urbanisés, ceux ouverts à l'urbanisation et les futurs secteurs urbanisables

Préserver et valoriser les paysages de la Commune et son patrimoine naturel en tenant compte des spécificités, notamment les zones naturelles, forestières, agricoles et viticoles. Ceci permettra notamment de répondre aux enjeux suivants :

- Gérer les lisières et réfléchir aux zones de contacts entre les différentes zones naturelles forestières, agricoles, viticoles et l'habitat urbaine ;
- Favoriser l'installation et le développement de projets agricoles,
- Participer à la politique du développement touristique de la commune

Maîtriser l'étalement urbain, l'organisation de l'espace communal et permettre un développement harmonieux de la Commune en programmant une évolution mesurée et contrôlée de la population, prenant en compte la protection du patrimoine bâti ainsi que la qualité du cadre de vie. Ceci permettra notamment de répondre aux enjeux suivants :

- Maîtriser le processus de la division parcellaire et de la division de bâtisses anciennes, phénomène important constaté ces dernières années ;
- Envisager la diversification des typologies de logements afin de répondre aux besoins d'accueil des nouveaux habitants ;
- Redéfinir clairement l'affectation et les modalités d'occupations des sols, dans un souci de cohérence des différents zonages ;
- Maintenir une harmonie et une qualité architecturale du bâti en centre bourg et sur des bâtiments identifiés ;

Mettre en cohérence les capacités d'accueil avec les équipements, les réseaux et les ressources de la commune. Ceci permettra notamment de répondre aux enjeux suivants :

- Permettre l'accueil de nouvelles activités économiques aux abords de la RN10, en tenant compte des enjeux paysagers du secteur
- Prévoir les secteurs nécessaires à l'accueil des équipements publics, notamment communaux, afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la population
- Améliorer la qualité et la sécurité des déplacements pour l'ensemble des usagers, notamment de part et d'autre de la RN10.

D'autre part, les modalités de la concertation peuvent être fixés ainsi :

- Informations dans le bulletin municipal et sur le site web de la Mairie,
- Tenue d'au moins une réunion publique avec la population,
- Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, consultable en Mairie aux heures et jours habituels d'ouverture,
- Possibilité d'écrire au Maire par courrier postal à l'adresse de la mairie, située 8 Place Jean Jaurès, 33240 Peujard, ou par courrier électronique (mairie@peujard.com)

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de révision du PLU. Le Conseil Municipal tirera le bilan de cette concertation et arrêtera le projet du PLU.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 101-1 et suivants, L. 103-2 à L. 103-6, L. 104-1, L. 132-7, L.132-9, L.153-11, L.153-31 à L.153-35, R.153-20 et R.153-21 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale du Cubzaguais adopté le 12 janvier 2011 et modifié le 27 avril 2011 ;

Vu la délibération n°09112017-53 du 09/11/2017 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération n°14082019-27 du 14/08/2019 portant approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération n°06112019-46 du 06/11/2019 portant lancement de la révision globale du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que la Commune est actuellement couverte par un Plan Local d'Urbanisme qui ne permet plus de répondre aux enjeux d'aménagement du territoire et de satisfaire aux exigences législatives et réglementaires issues de lois et décrets entrés en vigueur depuis ;

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir le développement harmonieux et durable de la Commune avec une évolution mesurée et contrôlée de la population, en prenant en compte la protection du patrimoine et des paysages, la qualité du cadre de vie et de l'environnement ainsi que les risques naturels ;

Considérant que la révision du PLU permettra notamment de protéger et de mettre en valeur le patrimoine et les paysages de la Commune, de renforcer les liens entre les différents quartiers, de protéger la biodiversité et les continuités écologiques de notre territoire, mais aussi de valoriser et dynamiser les zones urbanisées ;

Considérant que les perspectives de développement de la commune nécessitent qu'elle révise son PLU

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire ;

Après en avoir débattu et délibéré, par 17 Voix pour, 0 Voix contre, et 1 Abstention

DECIDE

Article Premier

D'abroger la délibération adoptée le 6 novembre 2019, portant lancement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Article 2

De prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Article 3

De définir les objectifs poursuivis de la manière suivante :

1. Protéger l'environnement, la biodiversité et les continuités écologiques. Ceci permettra notamment de répondre aux enjeux suivants :
 - Définir et préserver des trames vertes et bleues,
 - Préserver et remettre en bon état des continuités écologiques,
 - Prendre en compte l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement sur les secteurs déjà urbanisés, ceux ouverts à l'urbanisation et les futurs secteurs urbanisables

2. Préserver et valoriser les paysages de la Commune et son patrimoine naturel en tenant compte des spécificités, notamment les zones naturelles, forestières, agricoles et viticoles. Ceci permettra notamment de répondre aux enjeux suivants :
 - Gérer les lisières et réfléchir aux zones de contacts entre les différentes zones naturelles forestières, agricoles, viticoles et l'habitat urbaine ;
 - Favoriser l'installation et le développement de projets agricoles,
 - Participer à la politique du développement touristique de la commune

3. Maîtriser l'étalement urbain, l'organisation de l'espace communal et permettre un développement harmonieux de la Commune en programmant une évolution mesurée et contrôlée de la population, prenant en compte la protection du patrimoine bâti ainsi que la qualité du cadre de vie. Ceci permettra notamment de répondre aux enjeux suivants :

- Maîtriser le processus de la division parcellaire et de la division de bâtisses anciennes, phénomène important constaté ces dernières années ;
 - Envisager la diversification des typologies de logements afin de répondre aux besoins d'accueil des nouveaux habitants ;
 - Redéfinir clairement l'affectation et les modalités d'occupations des sols, dans un souci de cohérence des différents zonages ;
 - Maintenir une harmonie et une qualité architecturale du bâti en centre bourg et sur des bâtiments identifiés ;
4. Mettre en cohérence les capacités d'accueil avec les équipements, les réseaux et les ressources de la commune. Ceci permettra notamment de répondre aux enjeux suivants :
- Permettre l'accueil de nouvelles activités économiques aux abords de la RN10, en tenant compte des enjeux paysagers du secteur
 - Prévoir les secteurs nécessaires à l'accueil des équipements publics, notamment communaux, afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la population
 - Améliorer la qualité et la sécurité des déplacements pour l'ensemble des usagers, notamment de part et d'autre de la RN10.

Article 4

De fixer les modalités de la concertation de la façon suivante :

- Informations dans le bulletin municipal et sur le site web de la Mairie,
- Tenue d'au moins une réunion publique avec la population,
- Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, consultable en Mairie aux heures et jours habituels d'ouverture,
- Possibilité d'écrire au Maire par courrier postal à l'adresse de la mairie, située 8 Place Jean Jaurès, 33240 Peujard, ou par courrier électronique (mairie@peujard.com)

Article 5

D'informer que la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme :

- au Préfet,
- au Président du Conseil Régional,
- au Président du Conseil Départemental,
- au représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- au représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
- au représentant de la Chambre d'Agriculture,
- au Président du syndicat mixte du SCoT Cubzaguais-Nord Gironde ,
- au Président de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais, compétent en matière de Programme Local de l'Habitat

En application de l'article R. 113-1 du code de l'urbanisme, elle sera en outre adressée pour information au Centre National de la Propriété Forestière.

Article 6

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département.

Reprise et classement des fossés

Monsieur le Maire fait un exposé de ce dossier qu'il convient de finaliser afin de régler les problèmes de servitudes d'entretien des fossés communaux.

En effet, c'est au moment du remembrement de la commune entre 1977 et 1981 qu'une association foncière communale a été créée par les services de l'Etat. A cette occasion, les fossés publics d'écoulement d'eau pluviale ont été créés accompagnés de leur bande de servitude. Par la suite, l'association foncière a été dissoute et ses biens ont été transférés à la commune qui assure depuis la gestion de ces dossiers.

Cependant, il semblerait que les services de l'Etat n'aient pas totalement maîtrisé cette opération, et il a été demandé à la mairie, qui est donc dorénavant propriétaire des fossés, de concrétiser la mise en place de la procédure de classement des fossés et des bandes de servitudes qui leur sont liées, dans le domaine public de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'accepter** de lancer le dossier de reprise et classement des fossés et de leurs bandes de servitudes qui devront appartenir au domaine public de la commune auprès des services concernés.
- **De mandater Monsieur le Maire** pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

Dossier PITCH

Monsieur le Maire, comme convenu à l'occasion de réunions de travail regroupant l'ensemble des membres du Conseil Municipal, tient à rappeler que l'assemblée communale est aujourd'hui particulièrement choquée que la Sté PITCH PROMOTION ne tienne pas compte de ses engagements initiaux en matière de ferroutage et de liaisons ferroviaires diversifiées pour ce qui concerne la création d'une nouvelle zone d'activités implantée entre la RN10 actuelle et la voie ferrée Bordeaux-Nantes.

C'est ainsi qu'il a été décidé de procéder à la réalisation d'un document retraçant l'histoire de ce vaste projet qui se déroule très majoritairement sur la commune de Gauriaguet à partir d'un seul accès sur Peujard.

Le document établi est le suivant :

La commune de Peujard s'est engagée depuis près de 30 ans dans le développement de deux zones d'activités économiques situées à l'Ouest et à l'Est de l'échangeur de la

RN10 actuelle. Elle s'est elle-même chargée de la mise en place de la plupart des équipements nécessaires en collaboration avec certains responsables de réseaux, mais elle a cependant pris en compte financièrement une très large partie de ses réalisations. Cependant, il y a une quinzaine d'années, à l'initiative de Peujard et en collaboration avec le SERNAM (SNCF) ainsi que la commune de Gauriaguet et partiellement la CDC, un vaste projet de développement économique portant sur les communes de Aubie, Peujard et Gauriaguet avec raccordement ferroviaire total a été monté par un bureau d'étude présenté par le Maire de Peujard. Malheureusement, après la mise en liquidation du SERNAM, ce projet a dû être abandonné, ce qui est vraiment regrettable car il était de qualité et tenait compte des véritables enjeux économiques et environnementaux.

Actuellement et après plusieurs années consacrées au développement économique de son territoire, la commune de Peujard doit se positionner sur la réalisation d'un nouveau projet de développement économique très important que ses élus sont allés rechercher auprès d'investisseurs nationaux (PITCH PROMOTION) depuis plus de 3 ans (septembre 2017).

Cependant, la configuration des limites communales (entre Peujard et Gauriaguet) ainsi que le positionnement des infrastructures routières et ferroviaires très importantes sur le site concerné imposent une organisation locale très contraignante pour la commune de Peujard qui devrait se trouver dans l'obligation d'accueillir sur son seul territoire toutes les dessertes routières de la future zone.

En effet, si les élus de Peujard souhaitent poursuivre aujourd'hui la création d'entreprises et d'emplois, ce qu'ils ont toujours fait depuis près de 30 ans, c'est dans le cadre du respect des équilibres environnementaux et d'une qualité de vie respectueuse de chacune et chacun.

Or, aujourd'hui, après les premières esquisses du projet de la Société PITCH PROMOTION, nous constatons que les promesses initiales prévoyant les raccordements ferroviaires des entreprises à ce type de desserte ne sont pas respectées.

En effet, la Société maître d'ouvrage de l'opération n'a prévu que très peu de raccordements ferroviaires. Quant à la SNCF, elle ne propose que très peu de trains par semaine, ce qui est tout à fait inacceptable pour la commune de Peujard, dans la mesure où cette situation déficiente par rapport aux prévisions initiales va devoir être compensée par un énorme trafic routier (500 à 600 camions par jour annoncés par PITCH à Gauriaguet et en public ce qui n'a par contre jamais été dit à Peujard).

De plus, le centre routier départemental de Blaye intervenant sur nos communes, vient de proposer un aménagement complémentaire prévoyant la réalisation d'un énorme giratoire de près de 40 m de diamètre avec mise en place importante d'un séparateur central au niveau du pont de franchissement de la RN10. La configuration de ce pont deviendra de plus en plus inquiétante par l'accentuation de circulations et pratiquement inexploitable dans sa future configuration (diminution de largeurs de chaussées, dangerosité du séparateur central, éloignement des accès fonctionnels...).

De plus, le positionnement du nouveau giratoire se trouve implanté au sein d'une zone d'habitations dont certaines sont très récentes, ce qui est absolument inacceptable pour les habitants de Peujard, d'autant que les circulations importantes devraient s'effectuer durant la nuit.

Enfin, par la création de ce nouveau giratoire, c'est un nouvel accès en milieu urbain qui va desservir tout le secteur Sud de Peujard le long de l'ancienne RN10 alors qu'il a été supprimé par décision des services de l'Etat ainsi que de nos partenaires locaux (Agriculture, INAO, Environnement, CDC...). Cette nouvelle dérive fait apparaître un dysfonctionnement total des services de l'Etat.

Le Conseil Municipal de Peujard tient à rappeler de façon unanime que s'il se félicite de la création de ses deux zones d'activités économiques à l'Est et à l'Ouest de l'échangeur actuel sur son territoire ainsi que de l'hypothèse pour l'instant de l'organisation d'une nouvelle grande zone économique à partir du projet de la Société PITCH, il ne peut pas accepter la desserte de la nouvelle zone d'activité prévue principalement sur Gauriaguet uniquement à partir de Peujard. Aujourd'hui, c'est au promoteur de l'opération, aux services de l'Etat, à la commune de Gauriaguet et au Département de prévoir un accès spécifique à la zone économique de PITCH PROMOTION par le Nord et à partir de la desserte actuelle de la sortie dite de la gare de Gauriaguet (laquelle pourrait être assortie d'un nouvel accès vers le Nord).

Et si nécessaire, un nouvel échangeur pourrait être mis en place au niveau de la sortie Nord de Gauriaguet avec retournement vers le Sud en milieu non urbanisé.

Le Conseil Municipal de Peujard tient à rappeler de façon très claire et très ferme qu'il n'acceptera jamais le dossier actuel dans sa forme d'aujourd'hui dans la mesure où le maître d'ouvrage n'a pas respecté ses engagements initiaux de tout mettre en œuvre pour un raccordement ferroviaire de la nouvelle zone d'activité. Ceci est pourtant possible d'autant que l'Etat et la Région se sont totalement impliqués dans la relance de ce dispositif de ferroutage. En supplément des préoccupations décrites ci-dessus, nous tenons à préciser que les raccordements routiers au grand cabaret dénommé « L'ange bleu » à Gauriaguet vont pouvoir être réglés définitivement à travers notre présente proposition. En effet, aujourd'hui la desserte de l'Ange bleu, à l'aller comme au retour, s'effectue la plupart du temps à partir de Peujard, surchargeant ainsi les circulations locales notamment de façon nocturne.

Analyses des structures techniques et environnementales du pont actuel de franchissement de la RN10 situé sur la commune de Peujard :

A l'occasion de l'ensemble des réflexions engagées avec la Société PITCH PROMOTION et portant sur le développement de la nouvelle zone d'activité de Gauriaguet, la commune de Peujard demande aujourd'hui à faire étudier la qualité de construction, la résistance et le positionnement des dessertes actuelles dont le pont de franchissement de la RN10. Nous rappelons que cet ouvrage n'a pu être réalisé qu'après restrictions du budget initial par les services de l'Etat du fait qu'à aucun moment il n'a été envisagé de faire transiter par ce nouvel équipement des quantités de circulations importantes notamment de poids lourds. Nos conclusions immédiates ont été les suivantes :

- Positionnement de ce pont actuel inadapté au projet en cours (PITCH),
- Sous dimensionnement de ce pont avec impossibilité de rattrapage de cette insuffisance,
- Construction éventuelle d'une piste cyclable et piétonne qui va fragiliser la structure existante (tablier),
- Impossibilité de raccordement par l'Ouest du pont actuel avec de nouvelles liaisons faute de quoi c'est tout un hameau qui devrait disparaître.

Premier constat : le pont actuel est inadapté à la circulation élevée de poids lourds avec dangerosité accrue, d'autant que la création d'un séparateur central va compliquer énormément la circulation et fragiliser la structure.

Quant à la prévision du grand giratoire dit des 4 stops, il est totalement destructeur de l'environnement de ce site et mérite de ce fait de ne pas être réalisé.

L'organisation actuelle des 4 stops ne peut perdurer. En effet, lorsque la commune de Peujard a organisé seule ce carrefour il y a bien longtemps, elle avait créé une interdiction de stationnement de véhicules lourds à cet endroit, ce qui a été respecté et a assuré la sécurité du secteur. Malheureusement, depuis la création de la RD248E4 le centre routier de Blaye permet leur stationnement pourtant illégal. Des poids lourds réfrigérés dont les frigos fonctionnent en permanence y stationnent pratiquement toutes les nuits. Cette situation doit rapidement être supprimée, les habitants du secteur étant excédés. D'où la nécessité de prendre en compte nos observations de ce jour.

Par voie de conséquence, PITCH PROMOTION doit monter son projet en quasi-totalité basé sur le raccordement ferroviaire. Sans cela, le raccordement à la zone d'activité ne pourra se faire que par la sortie Nord de Gauriaguet et la construction d'un nouveau pont à Peujard situé au Nord de l'existant permettant un raccordement vers l'Est et le Sud mais surtout pas vers le Nord (Projet PITCH) sans trop de problème. Un raccordement devra être effectué à l'Ouest sous forme d'un nouvel échangeur parfaitement adapté au nouveau pont et aux voiries annexes, situé dans l'axe du nouveau pont avec remplacement du carrefour des 4 stops par un petit rond-point franchissable et rétablissement de liaisons directes entre RN10 et échangeur (au nord) puis échangeur et RN10 (au sud). A l'Est du nouveau pont le rétablissement des voiries vers le Sud devra être maintenu (voire aménagé), par contre vers le Nord (Gauriaguet) aucun accès ne sera autorisé.

Conclusion :

Tous les éléments présentés dans ce rapport font apparaître que si le développement économique de la zone Est et Ouest de Peujard autour de l'échangeur actuel de la RN10 a pu être réalisé, c'est par la volonté des seuls élus de Peujard, notamment la réalisation de tout le réseau d'assainissement, eaux usées, eaux pluviales et routiers ayant été mis en place financièrement en très grande partie par la seule commune de Peujard.

Aujourd'hui, le conseil municipal peut se féliciter de l'arrivée de la Société PITCH mais à la condition essentielle de s'appuyer sur une implantation et un développement économique basé sur les liaisons ferroviaires permettant de desservir chaque entreprise du site comme cela a été prévu au départ. Quant à la fragilité des équipements existants et mis en place depuis les années 1990/1995, ils doivent aujourd'hui faire l'objet d'une étude spécifique portant sur la sécurité des équipements et de leurs annexes. L'hypothèse de l'utilisation de cet ancien pont à des fins cyclables et piétonnes mérite d'être étudiée car elle maintiendrait les équipements existants dans un cadre sécuritaire, environnemental, humain et social par l'aspect cyclo-piétonnier et paysager.

C'est pour toutes ces raisons-là que nous avons été amenés à proposer la création d'un nouveau pont à Peujard avec adaptation à un futur giratoire calé sur l'échangeur qui devrait pouvoir résoudre tous les problèmes de sécurité et d'adaptations environnementales à toutes les normes administratives et techniques en vigueur à ce jour.

Sans cela, le conseil municipal refusera purement et simplement le projet PITCH avec l'appui et le soutien de toute la population locale ainsi que de celles des communes voisines et limitrophes.

Eléments annexes de compréhension de l'histoire locale :

Afin de mieux intégrer la totalité des réflexions définies ci-dessus, nous avons décidé de présenter une réflexion chronologique sur l'évolution de la commune de Peujard

relevant des 45 dernières années durant lesquelles une transformation a été très fortement engagée et réalisée par les équipes municipales :

Durant très longtemps et jusqu'en 1977, la commune de Peujard comme la plupart des communes voisines étaient essentiellement et profondément rurales. A partir de 1977 et à l'occasion de la construction de l'autoroute A10 assurant la liaison entre Paris et Bordeaux, le territoire de la commune de Peujard a été amputé de 35 hectares mis à disposition de l'Etat pour la réalisation de cette infrastructure qui initialement devait intégrer la station de péage. C'est à ce moment-là qu'un remembrement incluant la totalité des surfaces communales a pu être réalisé en intégrant la future déviation de la Route Nationale 10 dans la partie Est de la commune et plus particulièrement à « Bois de Lion » (20 hectares). Cependant, le contenu précis de cette déviation ainsi que des liaisons complémentaires indispensables (Pont sur la RN10, routes annexes...) n'a pas été précisé.

En 1981/1982, l'autoroute a été ouverte à la circulation mais la déviation RN10 n'a été elle-même officiellement inaugurée qu'en 1995. Des discussions très vives ont alors eu lieu avec les services de l'Etat afin de faire retenir un pont de franchissement de cette nouvelle voie rapide lequel n'avait jamais été prévu ni au moment du remembrement de la commune, ni par les services de l'Etat ultérieurement. Malheureusement devant ces discussions, la prise en compte de toutes les contraintes possibles dans le secteur du « Bois de lion » en matière de circulation de véhicules et notamment de poids lourds n'a pas pu être réalisée totalement. Ainsi, le gabarit et la composition technique du pont et de ses annexes en matière de liaison n'ont pas pu être réalisés comme nous le souhaitions pour des raisons financières évidentes. De ce fait, aujourd'hui il est exclu d'utiliser ce pont à la réception de centaines de poids lourds par jour ce qui menacerait la solidité de l'édifice, comme devraient le démontrer des recherches spécifiques.

En parallèle de toutes ces discussions et réalisations de travaux routiers, les équipements en matière de réseaux secs et humides ont été lancés et réalisés. La commune de Peujard a elle-même financé une très large partie de ces équipements comme par exemple la première station d'épuration et l'ensemble des premiers réseaux humides et secs laissé à la charge de la commune.

Et c'est bien sûr, grâce à ces nouveaux équipements structurants que la commune de Peujard a pu se développer avec la construction notamment d'un collège, d'un gymnase et d'une MTL avec plateaux sportifs, l'ensemble étant mis à la disposition gratuitement de tous les élèves de cette nouvelle cité scolaire. Les terrains recevant le collège ainsi que ses différentes activités sportives ont été eux aussi cédés au syndicat des collèges gratuitement (syndicat aujourd'hui dissout avec transfert à la CDC, puis vente par la CDC au Département). Dans la foulée et à la suite de plusieurs études d'urbanisme, d'environnement et de développement économique, c'est un centre commercial totalement communal qui a été réalisé. Plusieurs lotissements à la fois privés et sociaux ont également été construits accompagnant ainsi la création de deux zones d'activités économiques implantées à l'Est et à l'Ouest de l'échangeur de la RN10.

Mais malgré tout cela, les communes voisines et limitrophes n'ont pas engagé de développement de leur territoire comme on aurait pu le penser et le souhaiter.

Enfin, à Peujard, un pôle de santé regroupe trois médecins généralistes, sept paramédicaux, deux chirurgiens dentistes avec salle d'opération et radio-panoramique, une nouvelle coiffeuse, un cabinet d'esthétique et maintenant deux kinésithérapeutes. Quant aux tous prochains équipements, ils vont comprendre d'abord la construction d'une résidence seniors de plus d'une centaine de lots, la création de deux lotissements

privés qui devraient être réalisés par la commune. Enfin une pharmacie dès l'obtention des 2 500 habitants qui devrait être complétée par d'autres structures. Pour conclure les démarches volontaires des élus de Peujard, il faut préciser que le conseil municipal poursuit toujours la constitution d'un patrimoine foncier local notamment environnemental avec l'achat de nombreuses parcelles, cette opération devant se conclure dans les prochaines années par la création de deux installations agricoles, l'une en permaculture (maraîchage) et l'autre en biodynamie (viticole) avec application des principes du Système de Management Environnemental (SME).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'accepter** le présent document
- **De tout mettre en œuvre** pour que les conclusions ci-dessus mentionnées soient appliquées le plus rapidement possible au mieux des habitants de tout le secteur concerné
- **De mandater Monsieur le Maire** pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires

Désaffectation et déclassement de parcelles communales

Dans le cadre des réflexions diverses portant sur le devenir des parcelles communales situées à la jonction des communes voisines, et notamment à l'Est de la RN10, deux anciens chemins d'exploitation devenus classés au Pos en ZD 73 et ZD 69, devenus ultérieurement chemins ruraux communaux de Peujard, ont perdu leurs fonctions initiales et méritent aujourd'hui d'être désaffectés et déclassés comme l'a été, il y a peu de temps, la voie communale n°4 dite « du Maréchal » dans le même secteur géographique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **De faire désaffecter et déclasser** le chemin rural communal défini au niveau des parcelles initiales ZD 73 et ZD 69 en jonction avec la voie communale n°4 dite « du Maréchal »,
- **D'interdire toute circulation** sur les chemins ruraux définis ci-dessus, dès que le traitement de ce dossier sera officialisé
- **De mandater** Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

Nouveaux accès aux zones d'activités Bois Marin et Georges Brassens

La nécessité de simplification des accès communaux aux deux zones d'activités de Bois Marin et Georges Brassens s'impose pour des raisons de sécurité évidentes, d'autant que l'accroissement de circulation de véhicules et notamment de poids-lourds s'accroît régulièrement. De ce fait, le Conseil municipal après avoir amplement réfléchi au devenir de ces deux zones d'activités se doit de proposer une nouvelle organisation à la fois fonctionnelle et sécuritaire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **De supprimer l'emplacement réservé** implanté au niveau des 4 stops dans ses parties Sud-Ouest et Sud-Est afin de protéger les habitations situées à proximité dans le hameau du Bois de Lion,
- **De demander aux services** concernés la mise à l'étude d'un nouveau pont sur la RN10 pour des raisons de sécurité évidentes dans la mesure où cet ouvrage d'art n'a jamais été créé dans le but de recevoir des centaines de poids-lourds par jour,
- **De tout mettre en œuvre** afin de réduire très fortement la circulation des poids-lourds dans ce secteur de Bois de Lion, lequel a été organisé, jusqu'à ce jour, dans le but de desservir les zones d'activités existantes, et partiellement à venir, sur Peujard.
- **De mandater** Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

Annulation délibération n° 20210318/12 du 18 mars 2021 – convention subvention fonctionnement SDIS

Monsieur LAGABARRE explique que lors du dernier Conseil Municipal du 18 mars, une délibération concernant le SDIS avait été prise. Cette décision concernait une subvention incluant la réalisation des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et la gestion des points d'eau privés.

Or, dans ce même conseil nous avons décidé de travailler avec le SDEEG pour ces opérations pour un coût beaucoup plus intéressant.

Il convient donc d'annuler la délibération n°20210318/12 du 18 mars 2021 concernant la convention de subvention de fonctionnement SDIS 33.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'annuler** la délibération n° 20210318/12 DU 18 MARS 2021 concernant la convention de subvention fonctionnement SDIS 33
- **De mandater** Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

Autorisation de stationnement d'un taxi avec attribution d'une place de stationnement

Monsieur le Maire présente le dossier d'autorisation de stationnement d'un taxi avec attribution d'une place de stationnement. Ce dossier a fait l'objet d'une instruction préalable auprès des services de l'Etat (service taxis de la Préfecture) qui ont constaté qu'il n'y a pas d'inscription en cours sur le territoire.

Or, Monsieur Thierry MAZEAU vient de présenter sa propre demande d'inscription à Peujard.

176

La place de stationnement retenue est située sur le parking de la MTL au plus près du Centre Bourg (voir plan joint).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'autoriser** le stationnement d'un taxi sur la commune de Peujard
- **D'attribuer** cette place de stationnement à Monsieur Thierry MAZEAU
- **D'installer** cette place de stationnement sur le parking de la MTL côté Centre Bourg
- **De mandater** Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.



AA

Utilisez la touche Ctrl tout en déplaçant la carte pour changer l'orientation de la vue.



Envoyé en préfecture le 13/04/2021
 Reçu en préfecture le 13/04/2021
 Affiché le
 ID : 033-213303217-20210408-2021040827-DE



Plan Stationnement Taxi

© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : -0.4215407772653897
 Latitude : 45.04394081250582

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

178

Demande de classement en zone de catastrophe naturelle

Monsieur le Maire expose le problème rencontré concernant les berges du Riou Long qui s'effondrent à cause des grosses pluies de plus en plus fréquentes.

Les clôtures situées le long de ce cours d'eau, au lotissement du Clos du Vallon, risquent de disparaître et les habitations riveraines sont menacées.

De plus, le cours d'eau qui dessert ce site important en termes d'urbanisme et d'environnement, à savoir le Riou Long, a été très fortement handicapé depuis plusieurs mois par les trombes d'eau qui ont marqué ce territoire sans pour autant permettre un rétablissement simple de la situation.


D'autre part, la présence très proche d'une station d'épuration ainsi que de plusieurs lignes à haute tension nécessitent maintenant une sécurisation totale du site.

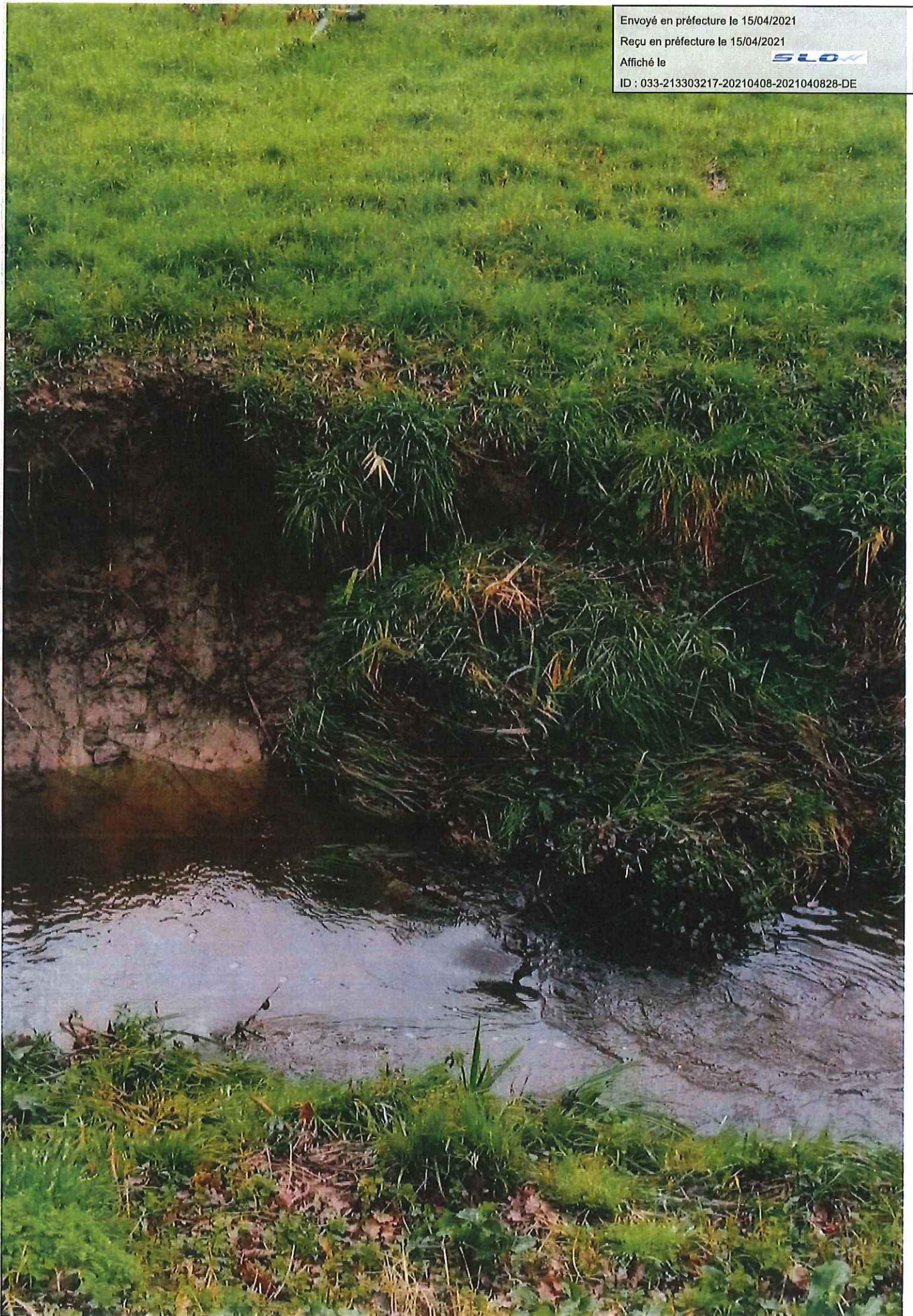
Monsieur le Maire propose qu'une demande de classement en zone de catastrophe naturelle soit déposée auprès de la Préfecture de la Gironde avec prise en compte du rétablissement des berges du Riou Long, d'une part sur la partie environnementale à l'Ouest du pont de la RD115, et d'autre part sur les terrains privés des 3 derniers lots du lotissement du Clos du Vallon très dangereusement menacés aujourd'hui (M et Mmes GRENET, MAYE et RUIZ).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **De déposer** une demande de classement en zone de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture de la Gironde du secteur concerné par le présent dossier.
- **De mandater** Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le 
ID : 033-213303217-20210408-2021040828-DE




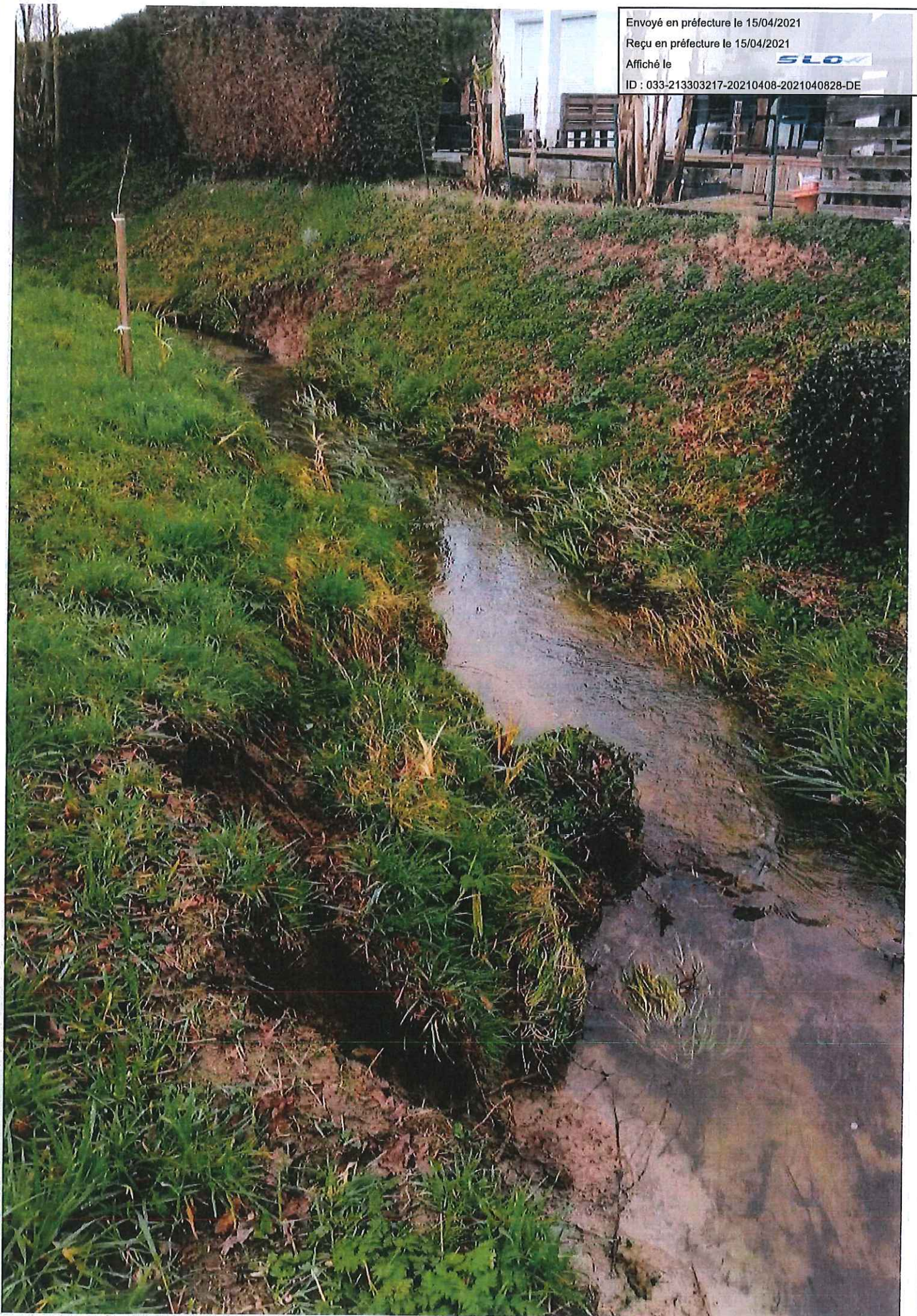
180

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le
ID : 033-213303217-20210408-2021040828-DE



18A

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le 
ID : 033-213303217-20210408-2021040828-DE



182

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le 
ID : 033-213303217-20210408-2021040828-DE



183

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le 
ID : 033-213303217-20210408-2021040828-DE



184

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 22 h 04.

Délibérations prises au cours de ce Conseil :

20210408/17	Vote des taux
20210408/18	BP 2021
20210408/19	FDAEC 2021
20210408/20	Piste piétonne
20210408/21	Prescription révision PLU
20210408/22	Reprise et classement des fossés
20210408/23	Dossier PITCH
20210408/24	Désaffectation et déclassement de parcelles aux Grands Champs
20210408/25	Nouveaux accès aux ZA G. Brassens et Bois Marin
20210408/26	Annulation délibération n°20210318/12 du 18 mars 2021
20210408/27	Dossier taxi
20210408/28	Demande de classement en zone de catastrophe naturelle